



## Possibilité de mettre une dette en pause ?

-----  
Par Phoenix10

bonjour, désolée si le poste est un peu brouillon.

mon père est décédé en aout 2021, en novembre de cette même année ma s?ur et moi avons appris qu'il avait été assigné en justice par son ex compagne pour une histoire de dette (fausse mais le sujet n'est pas la) en novembre 2024 nous avons été condamnées a versé la somme de 7496?.

ma s?ur et moi même somme au RSA, nous avons décidé avec le cabinet d'huissier de donner a nous deux 150? par mois jusqu'à remboursement de la dette (nous n'avons pas signé de papier pour la mise en place de cet échéancier).

ma s?ur vas emménager et se déclarer avec son conjoint prochainement et du coup ne touchera plus son RSA, le paiement de 150? sera entièrement a ma charge. ma conjointe et moi avons 816? de RSA couple, de ce fait les huissier ont le droit de me prendre 165? par mois (sachant qu'ils doivent me laisser l'équivalent d'un RSA personne seule, chose qu'ils ont déjà fait avant la mise en place de l'échéancier)

et vivre a 2 avec 651? risque d'être compliqué sachant que nous vivons déjà d'aides alimentaires.

est ce que j'aurais possiblement un recours pour mettre la dette en pause le temps que ma s?ur ou moi retrouvons un boulot ?

(je précise également que nous ne somme pas allez devant notaire pour la succession et que nous avons uniquement eu une assurance vie de moins de 15000?, un remboursement de la sécurité sociale de moins de 2000? et sa voiture qui ne vaut rien du tout)

merci d'avance